

Image not found or type unknown



## Résiliation de contrat scolaire

Par **kikiboule**, le **09/11/2010 à 18:21**

Bonjour,  
Nous avons un contrat de scolarité de deux ans pour notre fille.  
La deuxième année est en cours depuis septembre.  
Maintenant notre fille ne veut plus suivre les cours.  
Peut-on résilier le contrat sans pénalité.  
Merci pour les réponses à venir.

Par **mimi493**, le **09/11/2010 à 19:13**

Relisez le contrat souscrit

Par **Marion2**, le **09/11/2010 à 21:04**

*"Nous avons un contrat de scolarité de deux ans pour notre fille."*  
Merci de bien vouloir être plus explicite.  
Quel contrat de scolarité ?  
Pour quelles études ?  
Avec quel organisme avez-vous signé ce contrat ?  
Quel âge a votre fille ?  
Si vous souhaitez une aide, merci de répondre à ces questions.  
Cordialement.

Par **kikiboule**, le **10/11/2010 à 10:42**

Bonjour,  
J'ai trouvé le moyen pour vous fournir une copie du contrat.  
Voici les liens.  
[http://4zceth.1fichier.com/Contrat scolarité Stacy Arras\\_.jpg.pdf](http://4zceth.1fichier.com/Contrat%20scolarit%C3%A9%20Stacy%20Arras.jpg.pdf)  
[http://91gvve.1fichier.com/Contrat scolarité Stacy Arras 2\\_.jpg.pdf](http://91gvve.1fichier.com/Contrat%20scolarit%C3%A9%20Stacy%20Arras%202.jpg.pdf)  
Merci de vous

intéresser à notre cas.